

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU JURA

**Assistantes maternelles
et familiales
1969-2017**

Versement du Conseil départemental du Jura
Pole des solidarités
Direction Enfance Famille
Territoire Protection maternelle et infantile de Lons-le-Saunier

2793W

1,1 ml

Inventaire numérique anonymisé

Bordereau de versement rédigé par Guillaume BEAL,
Chargé d'études documentaires,
à partir du bordereau rédigé par le secrétariat du territoire PMI de Lons-le-Saunier

Sous la direction de Patricia GUYARD,
Directrice des Archives départementales du Jura

Montmorot, 2023

INTRODUCTION

Les présents documents ont été versés aux Archives départementales du Jura par le secrétariat du Territoire Protection maternelle et infantile (TPMI) de Lons-le-Saunier le 30 novembre 2023.

Présentation du contenu du versement 2793 W

Le versement est très majoritairement composé des dossiers d'assistantes maternelles à conservation définitive clos entre 1978 et 2018. Il s'agit :

- d'un échantillon patronymique (assistantes dont le patronyme commençant par B ou T) des dossiers individuels d'assistantes maternelles clos en fin d'agrément (sans discrimination des motifs de fin d'agrément (démission, déménagement, retraite...) dès lors qu'il ne s'agit pas d'un retrait administratif (voir ci-après)) ;
- de l'intégralité des dossiers individuels d'assistante maternelle clos définitivement après retrait d'agrément par la Commission consultative paritaire départementale des assistantes maternelles (CCPD) ; dans le cas où une même assistante maternelle aurait fait l'objet de plusieurs retraits d'agrément suivi de plusieurs renouvellements, son dossier est logiquement classé à l'année du retrait mettant définitivement fin à ses activités ;
- d'un échantillon patronymique (assistantes dont le patronyme commençant par B ou T) des dossiers individuels de demande d'agrément comme assistante maternelle rejetés sans avoir donné lieu à un recours ;

La seconde partie concerne les assistantes familiales et regroupe un échantillon patronymique (assistantes dont le patronyme commençant par B ou T) des dossiers individuels de demande d'agrément comme assistante familiale rejetés sans avoir donné lieu à un recours gracieux ou contentieux ;

Conditions d'accès aux dossiers

Le versement est communicable en salle de lecture des Archives départementales du Jura selon les règles en vigueur sur la communicabilité des documents publics.

Au regard des articles L.213-1 et L.213-2 du Code du patrimoine relatifs à la protection de la vie privée, l'ensemble des dossiers d'assistantes maternelles est soumis à un délai de communicabilité de 50 ans à compter de la date de clôture du dossier ; ce délai peut être porté à 120 ans en cas de présence dans les dossiers de documents couverts par le secret médical.

Par Guillaume BEAL
Montmorot, le 19 décembre 2023

Cote	Intitulés	Dates extrêmes des dossiers	COM	Observations
2793W 1-11	Assistantes maternelles : dossiers individuels.	1969-2014	50 ans	L'incommunicabilité peut être portée à 120 ans (secret médical)
<i>2793W 1-4</i>	<i>Dossiers clos en fin d'agrément.</i>	<i>1969-2014</i>		Echantillon Bet T. Classement alphabétique.
2793W 1	Patronymes de BA à BER	1987-2014		
2793W 2	Patronymes de BES à BOUR	1969-2013		
2793W 3	Patronymes de BOUV à BU	1981-2013		
2793W 4	Patronymes en T	1996-2014		
<i>2793W 5</i>	<i>Dossiers de demande d'agrément rejeté sans recours gracieux ou contentieux.</i>	<i>1983-2008</i>		Echantillon B et T. Classement alphabétique.
<i>2793W 6</i>	<i>Dossiers de demande d'agrément rejeté avec recours gracieux ou contentieux. -</i>	<i>1994-2013</i>		Classement alphabétique.
<i>2793W 7-11</i>	<i>Dossiers clos après retrait d'agrément par la Commission consultative paritaire départementale des assistantes maternelles (CCPD).</i>	1976 – 2017		Classement alphabétique.
2793W 7	Patronymes en B	1976-2017		
2793W 8	Patronymes de C à I	1996-2017		
2793W 9	Patronymes de J à O	1981-2012		
2793W 10	Patronymes de P à S	1987-2014		
2793W 11	Patronymes en T			

Cote	Intitulés	Dates extrêmes des dossiers	COM	Observations
2793W 12	Assistantes familiales : dossiers individuels de demande d'agrément rejetés sans recours gracieux ni contentieux. -	2010 - 2013	50 ans	L'incommunicabilité peut être portée à 120 ans (secret médical). Echantillon B et T. Classement alphabétique.